RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: A6A6A109-EA1C-4CF1-9F99-2DD0F83A1B3D

A.2.T.I. EAR
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4325 Route de Tournai,
59500 DOUAI
891 617 730 RCS DOUAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 07 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept mai,
A 13 heures,

La Société GROUPE A2TI, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 000 euros, ayant son siège social ZI de la Peupleraie, 62 boulevard Ferdinand de Lesseps, 62110 HENIN-BEAUMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 888 988 045 RCS ARRAS, représentée par la Société à responsabilité limitée unipersonnelle MAKARO, en sa qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Guillaume NAESSENS, son gérant,

Associée Unique et Présidente de la société A.2.T.I. EAR,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social,
- à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société GROUPE A2TI, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 4325 Route de Tournai, 59500 DOUAI au ZI de la Peupleraie, 62 boulevard Ferdinand de Lesseps, 62110 HENIN-BEAUMONT à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé ZI de la Peupleraie, 62 boulevard Ferdinand de Lesseps, 62110 HENIN-BEAUMONT. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

[redacted]ique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Docusign Envelope ID: A6A6A109-EA1C-4CF1-9F99-2DD0F83A1B3D

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE A2TI
La Société MAKARO
Représentée par Monsieur Guillaume NAESSENS

DocuSigned by:
[redacted]
16863BCB9EE24D3...